

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS
81340

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Trébas-les-Bains, sous la présidence de Madame Christine ROBERT, le Maire.

Présents : Mme Christine ROBERT, M. Joel IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, Mme, M. Michel CASTANHEIRA, M. Charly ESPITALIER, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE.

Absents excusés : Patricia BOUSQUET,

Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. Gérard PAULHE.

Date de la convocation : 10/06/2024 Dare d'affichage : 10/06/2024
Nombre d'élus : 10 - En exercice : 10 - Présents : 9 - Votants : 9

Début de séance : 20 h 32.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil précédent :

Procès-verbal de la séance du 08/04/2024:

Approuvé :	<input type="checkbox"/> OUI	Voix pour :	<input type="checkbox"/> 9
		Voix contre :	<input type="checkbox"/> 0
		Abstention :	<input type="checkbox"/> 0

2 – Délibération pour l'adhésion à l'achat groupé du SDET – Etablissement d'une convention :

La Commune de Trébas est actuellement membre du groupement d'achat d'énergie du SDET.

Le groupement de commande :

- **Compte** aujourd'hui treize syndicats départementaux (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Haute-Loire, Lot, Gard, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pays Catalan, Tarn, Tarn et Garonne) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat

et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET est le coordonnateur.

- **Rassemble** près de 3000 membres et représente près de 70000 points de livraison, une consommation d'environ 850 GWh d'électricité et 350 GWh de gaz naturel.

Pour optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable les syndicats souhaitent renforcer le groupement de commande actuel et les compétences mises à disposition des acteurs de leur territoire.

Pour ce faire, cela entraîne la résiliation de l'actuelle convention et la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres.

Il est donc proposé à la Commune la délibération suivante :

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal :

- *Décide de l'adhésion de la Commune de Trébas au groupement de commande précité.*
- *Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.*
- *Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la Commune ;*
- *Prend acte des missions dévolues aux membres pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la Commune.*
- *Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords- cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Trébas, et ce sans distinction de procédures.*
- *S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.*
- *Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Trébas.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

3 – Modification de la délibérations n° 20231030DEL1 du conseil municipal du 30 octobre 2023 relative au changement de communauté de communes.

Par délibération 20231030 DEL1, lors de sa séance du 30 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le changement de Communauté de Communes. Quitter VAL81 pour rejoindre la CCMAV.

Lors du Conseil Municipal du 8 avril 2024, Madame le Maire informe le conseil que le service de légalité de la préfecture du Tarn ordonne d'effectuer une modification de la délibération.

Une modification a donc été réalisée et approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 8 avril 2024 et concrétisée par la délibération 20240408 DEL1.

Par courrier du 28 mai 2024 des services de la Préfecture, il nous est demandé d'effectuer une nouvelle modification de la délibération du 30 octobre 2023.

La modification proposée est la suivante :

*2 – Le conseil municipal « **Accepte** le changement de communauté de communes de VAL 81 vers la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, **Autorise** la demande de devis pour la réalisation d'une étude d'impact, **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire, en ce qui concerne le lancement de toutes les procédures administratives. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé : Voix pour :
Voix contre :
Abstention :

4 – Décisions modificatives au budget de la commune :

41 - Budget de fonctionnement - dépenses

411 – Virement à la section d'investissement :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
023	Virement à la section d'investissement	225529,39 €	7387,28 €	232916,67 €

412 – Services extérieurs :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
618	Autres charges externes	900,00 €	5807,20 €	6707.20 €

413 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
042-6751	(ordre) Valeur comptable des immobilisations cédées	45000,00 €	45000,00 €	0,00 €
042-6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement.	5000,00 €	- 5000,00 €	0,00 €
042-681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prévisions – charges financières	4000,00 €	- 4000,00 €	0,00 €

Total général mouvementé pour le BF – Dépenses = - 40805,52 €

42 - Budget de fonctionnement - recettes

421 – Résultat d'exploitation reporté :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté. (excédent de fonctionnement reversé suite à la fin du transport scolaire)	198848,39 €	5807,20 €	204655,59 €

422 – Impôts et taxes :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière.	0,00 €	21387,28 €	21387,28 €

423 – Dotations et participations :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
748312	DCRTP	18000,00 €	- 18000,00 €	0,00 €

424 – Produits des cessions d'immobilisations :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
7751	Produits des cessions d'immobilisations	50000,00 €	- 50000,00 €	0,00 €

Total général mouvementé pour le BF – Recettes = - 40805,52 €

43 - Budget d'investissement – dépenses :

431 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	41819,33 €	41819,33 €

432 – Opérations d'équipement :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
231	Opération 157 – bâtiments communaux	29850,00 €	16990,00 €	46840,00 €
231	Opération 188 – Nouveau bâtiment Mairie	30000,00 €	22500,00 €	52500,00 €
231	Opération 189 - Ecole	17677,41 €	21387,28 €	39064,69 €
231	Opération 190 – Salle des aînés	4000,00 €	2949,67 €	6949,67 €
231	Opération 192 – Salle des fêtes	3000,00 €	10,00 €	3010,00 €
231	Opération 197 – Remplact. toiture « La Source »	35000,00 €	15000,00 €	50000,00 €

Total général mouvementé pour le BI – Dépenses = 120656,28 €

44 - Budget d'investissement – recettes :

441 – Virement de la section de fonctionnement :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
021	Virement de la section de fonctionnement	225529,39 €	7387,28 €	232916,67 €

442 – Subventions d'investissement :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
1321	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortiss. Opération 187 – Fonds vert - Etat	0,00 €	73644,00 €	73644,00 €
13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux – Opération 188 - Etat	0,00 €	52500,00 €	52500,00 €
1338	Dotations d'équipement des territoires ruraux. Opération 188 - Département + Région	9000,00 €	- 9000,00 €	0,00 €
1338	Dotations d'équipement des territoires ruraux. Opération 187 - Département + Région	149875,00 €	- 149875,00 €	0,00 €
1322	Dotations d'équipement des territoires ruraux. Opération 187 - Région	0,00 €	69980,00 €	69980,00 €
1323	Dotations d'équipement des territoires ruraux. Opération 187 - Département	0,00 €	80020,00 €	80020,00 €

443 – Produits des cessions d'immobilisations :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
024	Produits des cessions d'immobilisations	50000,00 €	50000,00 €	50000,00 €

444 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Compte	Libellé	Budget Primitif	Mouvement	Nouveau budget
040-2131	(ordre) Bâtiment public	45000,00 €	- 45000,00 €	0,00 €
040-192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	9000,00 €	- 9000,00 €	0,00 €

Total général mouvementé pour le BI – Recettes = 120656,28 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des modifications budgétaires présentées au paragraphe 4 ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

5 – Délibération pour la révision des tarifs de location de la salle polyvalente :

La Commune met à disposition de la population et des associations la Salle polyvalente. Devant l'augmentation du coût des énergies, convient de réviser les modalités et tarifs proposés à la location.

Actuellement la tarification est la suivante :

Particulier :

- Journée = 100,00 €,
- Journée supplémentaire = 15,00 € par journée,
- Caution = 100,00 €

Associations de la Commune :

- Gratuit,

Associations hors Commune :

- Idem « Particulier ».

Tarif proposé :	Résident Commune	Association Commune	Tout extérieur Commune
Week-end (1)	150,00 €	0,00 €	300,00 €
Jour de semaine	50,00 €	0,00 €	100,00 €
Jour supplémentaire	25,00 €	0,00 €	50,00 €
Obsèques ½ Journée	0,00 €	Sans objet	50,00 €
Chauffage	Selon consommation	Selon consommation	Selon consommation
Caution (2) (3)	500,00 €	500,00 €	500,00 €

(1) Possibilité de perception des clés le vendredi et réintégration le lundi

(2) Sauf dans le cas d'obsèques,

(3) Uniquement par chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

6 – Problèmes d'évacuation des eaux de pluie sur la chaussée. (Monteil-Gloagen ancienne maison Galban :

Au lotissement des Clauzes, à hauteur de la maison « Monteil-Gloagen), une flaque d'eau importante se forme sur la chaussée à chaque épisode pluvieux. C'est la conséquence d'une mauvaise évacuation des eaux de pluie directes et de ruissellement provenant du terrain supérieur. Il est proposé d'effectuer une étude afin de trouver la meilleure solution pour résoudre ce problème.

7 – Délibération relative au plan de financement de l'Ancien couvent :

Il nous est demandé par les autorités compétentes de bien vouloir actualiser le plan de financement de la réhabilitation de l'ancien couvent afin de pouvoir ajuster au plus près le montant des subventions. Un nouveau plan de financement actualisé est proposé au conseil municipal. Son montant total s'élève à 404537,19 € HT soit 485444,63 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

8 – Divers :

81 – Planning de ramassage des poubelles plage

Les agents municipaux étant en formation les 16, 17 et 18 juillet, se pose le problème du ramassage des poubelles de la plage.

Après présentation, M Charly ESPITALIER s'est proposé pour remplir cette mission sur les 3 jours, renforcé par M. Joël IMBERT le 17/7/24.

82 – Planning élections

Les élections législatives devant se tenir les 30 juin et 7 juillet 2024, il convient d'établir, selon les disponibilités de chacun un planning de présence pour le bureau de vote.

Les Conseillers ont donné leur disponibilité à Mme le Maire qui fera établir un planning pour transmission à chaque Conseiller.

9 - Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Mme le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.

Il porte sur l'autorisation de signature, donnée à Mme le Maire, de la convention relative à la surveillance estivale de la baignade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="9"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="0"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

10 - Convention surveillance de baignade

Pour assurer la surveillance et la sécurité de la baignade le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval (SMBVTAV) assure la mise en place d'un nageur-sauveteur. Ce dernier est financé par la communauté de communes Val 81.

Une convention de prestation de services pour la mutualisation des nageurs-sauveteurs surveillant les baignades dans la rivière Tarn est mise en place.

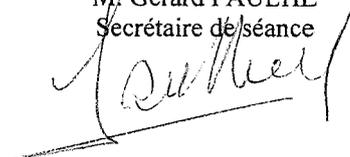
Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="9"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="0"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

Clôture de la séance à : 22 h 48.

M. Gérard PAULHE
Secrétaire de séance



Mme Christine ROBERT
Maire de Trébas les Bains

